



COLLEGE MAGENTA

COURRIER ARRIVÉE

LE 09 AOUT 2016

ACTE N°477/2016

34 Rue Rolly
BP MGA 02
98802 NOUMEA CEDEX
Tél : (687)252868 Fax : (687)252943
E-mail : agcpt.cm@ac-noumea.nc

26 AOUT 2016

CONTRÔLE DE LEGALITE

Cellule Tutelle Etablissement

Autorité académique :

M. le Vice-Recteur

Directeur général des enseignements

BP G4
98848 NOUMEA CEDEX
Tel : 266100 Fax : 273048

ACTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Actes relatifs à l'action éducative

du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 04/08/2016 à 17h00 réunie à la demande du chef d'établissement sous la présidence de Mme LE ROHELLEC Patricia. Convocations adressées le 21/07/2016. Commission permanente réunie le 26/07/2016 à 17h00. Le Conseil d'Administration compte 33 membres. Le nombre de présents en début de séance est de 24 pour un quorum de 16.

Le vote :

Nombre de votes : 24 - Votes POUR : 24 - Votes CONTRE : 0 - Abstentions : 0

Contenu de l'acte :

Objet : Expérimentation de la réforme du collège en 5e.

Références et textes appliqués : Délibération n°77 Statut de l'EPENC

- Loi organique n°99-209 du 190399
- Code de l'éducation (articles applicables en NC)
- Dél.77 du Statut des EPENC.

Enoncé de la délibération :

Expérimentation de la réforme du collège en 5e.

Délibération consignée au registre des délibérations sous le N° 477/2016

Fait à NOUMEA le 4 août 2016

Présidente du Conseil d'administration



ACCUSE DE RECEPTION PAR L'AUTORITE DE CONTROLE :





COLLEGE MAGENTA

34 Rue Rolly
BP MGA 02
98802 NOUMEA CEDEX
Tel : (687)252868 Fax : (687)252943
E-mail : agcpt.clm@ac-noumea.nc

COURRIER ADMINISTRATIF

LE 09 AOUT 2016

ACTE N°478/2016

Cellule Tutelle Etablissement

ACTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Actes relatifs à l'action éducative

du Conseil d'Administration

Autorité académique :

M. le Vice-Recteur

Directeur général des enseignements

BP G4
98848 NOUMEA CEDEX
Tel : 266100 Fax : 273048

Séance ordinaire du 04/08/2016 à 17h00 réunie à la demande du chef d'établissement sous la présidence de Mme LE ROHELLEC Patricia. Convocations adressées le 21/07/2016. Commission permanente réunie le 26/07/2016 à 17h00. Le Conseil d'Administration compte 33 membres. Le nombre de présents en début de séance est de 24 pour un quorum de 16.

Le vote :

Nombre de votes : 24 - Votes POUR : 24 - Votes CONTRE : 0 - Abstentions : 0

Contenu de l'acte :

Objet : Participation au dispositif Collège numérique.

Références et textes appliqués : Délibération n°77 Statut de l'EPENC

- Loi organique n°99-209 du 190399
- Code de l'éducation (articles applicables en NC)
- Dél.77 du Statut des EPENC.

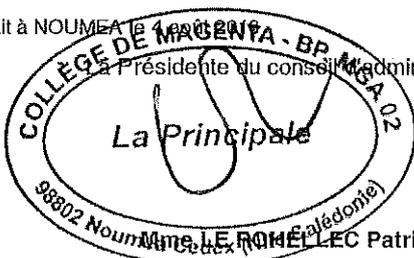
Enoncé de la délibération :

Participation du collège au dispositif Collège Numérique.



Délibération consignée au registre des délibérations sous le N° 478/2016

Fait à NOUMEA le 19/08/2016
à la Présidence du conseil d'Administration



Mme LE ROHELLEC Patricia

ACCUSE DE RECEPTION PAR L'AUTORITE DE CONTROLE :